

Surodorants

Fiche technique

Biocens nf

Détergent surodorant enzymatique

Produit d'entretien quotidien.

Présente un bon pouvoir nettoyant et ne laisse pas de trace.

La présence d'enzymes renforce l'efficacité des détergents et facilite l'élimination des résidus.

Peu moussant, il peut être utilisé manuellement ou en autolaveuse.

Laisse une odeur agréable grâce à la rémanence de ses parfums :

ambiance, citron, citronnelle, floral, fraise, lavande, marine, pamplemousse et pêche.

Mode d'emploi

S'utilise manuellement ou à l'autolaveuse.

Dosage : Nettoyage manuel :

diluer de 1 à 2 % dans l'eau.

(2 à 4 doses pour 4L)

Nettoyage à l'autolaveuse :

diluer de 0,5 à 1 % dans l'eau.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

carton de 12 bidons doseurs de 1L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide vert

- pH : 6,5 - 7,5

- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.

Contient des composants respectueux de l'environnement.

Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).

Sans allergène déclaré (selon le règlement n°648/2004 et le règlement n°1272/2008).

Sans VLER.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-06-2015 Ind. 2



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire.

